

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N°2023/02

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE
BOISSONS - ASSOCIATION AR(T)ABESQUES**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association AR(T)ABESQUES, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du vendredi 24 mars 2023 à 16h00 au vendredi 24 mars 2023 à 23h59, au Théâtre Jeanne D'Arc, 9 ruelle des Arts, 01200 Valsershône, à l'occasion du Spectacle / Concert Louis Mezzasoma,

ARRETE

Article 1 : L'association AR(T)ABESQUES est autorisée à ouvrir un débit de boissons de 3^{ème} catégorie du vendredi 24 mars 2023 à 16h00 au vendredi 24 mars 2023 à 23h59, au Théâtre Jeanne D'Arc, 9 ruelle des Arts, 01200 Valsershône, à l'occasion du Spectacle / Concert Louis Mezzasoma.

Article 2 : L'association AR(T)ABESQUES se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur.

Fait à Valsershône, le 16 janvier 2023

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée,

Isabelle DE OLIVEIRA

Mis en ligne le 20/01/2023